

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2014

**PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES
ETATS-UNIS - (N° 1938)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Bertrand

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« transatlantiques en cours en vue de la signature d'un accord de libre-échange »

les mots :

« en cours en vue de la signature d'un Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'absence de référence directe à un accord de Libre-échange ou à une zone de libre-échange dans le nouveau nom est à souligner et doit être considéré comme un premier acquis engageant les négociateurs sur le fond. En effet, il convient de rappeler que le projet initial, tel que porté par ses promoteurs, était bel et bien celui de la création d'une zone de libre-échange transatlantique (Transatlantic Free Trade Area, soit TAFTA).